

LONDRES ET DU CANADA, BANQUE DE :—Pétition demandant un acte constitutif, 129.

## ORATEUR :

1. Il informe la Chambre que pendant la vacance, il a reçu avis de vacances dans la représentation, et émis ses mandats pour de nouveaux brefs, 1.
2. Il fait rapport de certificats de l'élection de députés sur de nouveaux brefs, 2, 127, 128.
3. Il fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 4.
4. Il soumet le rapport du bibliothécaire, 121.
5. Il annonce que son mandat, pour la nomination des membres du comité général des élections, est sur le bureau, 120.
6. Il informe la Chambre qu'il a reçu avis de pétitionnaires en matière d'élection, lui annonçant qu'ils retiraient leurs requêtes, 121, 131.
7. Il fait rapport que les cautionnements de certaines pétitions d'élection sont acceptables, 126.
8. Sa décision sur une question d'ordre, 137.
9. Il met devant la Chambre le compte courant du comptable, 140.
10. Il donne communication d'une lettre annonçant l'intention de Son Excellence de proroger le Parlement ce jour, 140.

## ORDRES :

1. Pour l'impression des procès-verbaux, 119.
2. Concernant les élections, la corruption, etc., 120.

**P**ACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU : — Voir *Gouverneur Général*, 8, 10.

PARLEMENT, PROROGATION DU : — Voir *Gouverneur-Général*, 7, 9.

PROCÉDURE CRIMINELLE :—Pétition pour faire amender la loi y relative; Juges de paix de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 140.

PROCES-VERBAUX :—Devant être imprimés tous les jours, 119.

## QUESTIONS :

1. Question mise aux voix sur chaque paragraphe d'une proposition, 126.